

Établissement Départemental REF-UNION 93

*Association régie par la loi de 1901
enregistrée à la sous-préfecture du Raincy (93) le 03/05/1996 sous le numéro W932003039
Maison des associations - 72 allée des jardins anglais – 93340 Le Raincy*

Assemblée Générale Extraordinaire du 25 avril 2015

Sur convocation du Président, les membres de l'Association se sont réunis une première fois le samedi 11 avril 2015 dans les locaux du Radio Club de la Haute Île - Port de Plaisance – 93330 Neuilly sur Marne à 11 heures 30 afin de tenir l'assemblée générale extraordinaire de l'association et de déterminer le devenir de l'association

La convocation a été envoyée par mail à l'ensemble des membres internautes de l'association le vendredi 27 mars et a été relayée par le bulletin hebdomadaire du REF (semaines 15 à 17). La convocation prévoyait deux réunions au cas où le quorum n'était pas atteint lors de la première réunion. Un courrier a été adressé aux membres non-internautes le 2 avril 2015.

Conformément à nos statuts, les membres sont les adhérents au REF (association nationale) rattachés au département 93. Une liste de ces personnes (33 adhérents à jour de cotisation au 30/03/15) a été obtenue auprès des services administratifs du REF et a servi de base à établir la liste d'émargement.

Compte-rendu de la première réunion (samedi 11 avril 2015) – Quorum non atteint

Étaient présents :

ANSQUER Maurice, FORTIN Jean-Luc, NOEL François-Philippe, RADIO-CLUB DE LA HAUTE ILE F5KFF représenté par Christian BERNARD, RADIO-CLUB DE LA HAUTE ILE F6KGL représenté par Christian BERNARD, RADIO-CLUB DE SEVRAN F5KKD représenté par Jean-Louis SIEBERT, SIEBERT Jean-Louis

Soit 7 (sept) membres à jour de cotisations ayant tous signés la feuille de présence.

Était représenté :

COUTEAU Guy représenté par Maurice ANSQUER.

Soit 1 (un) membre à jour de cotisations représenté. Le pouvoir détenu par Maurice ANSQUER a été annexé à la feuille de présence. Nos statuts prévoient que chaque porteur ne peut détenir plus de 3 pouvoirs.

Étaient excusés :

Tous les membres excusés étaient représentés.

Assistaient à l'AG sans droit de vote (personnes n'étant pas à jour de cotisations) :

Christian BERNARD et Hervé FABBRO

La liste d'émargement des membres présents ou représentés est jointe au présent procès-verbal. Les statuts de l'association prévoient que pour délibérer en assemblée générale extraordinaire, le quorum est atteint si la moitié au moins des membres est présente ou représentée. **Il est constaté que la feuille d'émargement ne comprend que 8**

membres présents ou représentés alors qu'il en fallait 17 pour que le quorum soit atteint (la liste d'émargement comptait les 33 adhérents au REF national rattachés au département 93). Cette première assemblée ne peut donc valablement délibérer.

Compte-rendu de la seconde réunion (samedi 25 avril 2015)

Les membres ont été convoqués pour la seconde réunion le 25 avril 2015 à 11h00 dans les locaux du Radio Club de la Haute Île - Port de Plaisance – 93330 Neuilly sur Marne par un mail faisant état du quorum non atteint lors de la première réunion et rappelant l'importance de cette dernière réunion.

Étaient présents :

ANSQUER Maurice, BASTENI Michel, COUTEAU Guy, FORTIN Jean-Luc, GUILLIEN Maurice, RADIO-CLUB DE LA HAUTE ILE F6KGL, RADIO-CLUB DE LA HAUTE ILE F5KFF, RADIO-CLUB DE SEVRAN F5KKD, REVIDON Jean et SIEBERT Jean-Louis

Soit 10 (dix) membres à jour de cotisations ayant tous signés la feuille de présence.

Étaient représentés :

BOISSEREAU Jean-Marc et GERLING Philippe

Soit 2 (deux) membres à jour de cotisations représentés. Les pouvoirs ont été remis au secrétaire qui les a annexés à la feuille de présence. Nos statuts prévoient que chaque porteur ne peut détenir plus de 3 pouvoirs.

Étaient excusés :

Tous les membres excusés étaient représentés.

Assistaient à l'AG sans droit de vote (personnes n'étant pas rattachées au département 93) :

STEPHAN Vladimir

Il est rappelé que le bureau exécutif de l'association, désigné lors de la dernière assemblée générale, est composé de :

- Jean Luc Fortin, F6GPX, Président
- Jean Louis Siebert, F1AGW, Trésorier
- Michel Basteni F4DLL, Secrétaire
- Maurice Ansquer, F6BOA
- Guy Couteau, F6HAF
- Philippe Gerling F6GIG

Le Secrétaire constate que le nombre de membres présents ou représentés à jour de cotisations est de 12 (douze). Il est rappelé l'article 13 de nos Statuts :

« Si besoin, ou sur demande de la moitié au moins des membres de l'établissement départemental, le Président peut convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire. Celle-ci pourra valablement délibérer si la moitié au moins des membres est présente ou représentée. Dans le cas contraire, une deuxième Assemblée sera convoquée deux semaines après la première. Elle pourra délibérer sans clause de quorum, aucun quorum n'est fixé pour que cette Assemblée Générale Ordinaire puisse valablement délibérer »

La liste d'émargement des membres présents ou représentés lors de cette seconde réunion est jointe au présent procès-verbal

Le président ouvre la séance à 11h15 et remercie chaleureusement tous ceux qui se sont déplacés pour cette dernière réunion de l'ED-REF93.

Le secrétaire est chargé d'établir le procès-verbal de cette réunion.

Le président retrace succinctement **les activités de l'ED REF 93** depuis la dernière AG du 13/04/2013 :

- Journée des Associations au Raincy le samedi 07/09/13. La météo peu clémente a obligé la Mairie du Raincy à organiser cette journée dans le gymnase à proximité du lieu où avait lieu cette manifestation les autres années. Nous avons eu quelques difficultés à installer l'antenne HF à l'extérieur du bâtiment. Aucune visite des OM du 93 et peu de contacts avec un public un peu perturbé par cette organisation.
- Les autres activités du REF93 :
 1. Le service QSL : Yvette, notre QSL manager du 93, tient à jour nos soldes de comptes restant, pour l'envoi de nos QSL. Jean-Louis F1AGW, quant à lui, est chargé de mettre à jour un tableau sur le site du REF93, en fonction des éléments que lui envoie Yvette tous les mois. Toute l'assemblée regrette qu'Yvette n'ait pas pu se libérer pour assister à notre réunion.
 2. Le site Internet <http://ed.ref93.free.fr/> : Jean Louis en est le webmaster et met à jour le site fréquemment avec les infos qu'on lui transmet
 3. La liste de diffusion du REF93 est gérée par Jean Luc F6GPX qui transmet à tous ses contacts les infos les plus pertinentes reçues sur la « Liste des Présidents Départementaux du REF ».

Ensuite, notre trésorier, Jean Louis présente un **rapport financier pour la période du 1/1/13 à ce jour.** Les comptes se résument ainsi :

A nouveau au 1/1/13 : 538,67 € (dont Caisse = 97,35 et Banque = 441,32 €)

Recettes depuis le 1/1/13 = 315,00 €

- Mairie du Raincy : subvention de 140 € (subvention reçue en 2013)
- Cotisations : 165,00 € (7 membres à 20 € et 1 membre à 25 €)
- Diplôme du département : 10 € (un diplôme remis)

Dépenses depuis le 1/1/13 = 196,75 €

- Expédition QSL : 20 € (remboursement au QSL Manager des différentes fournitures administratives, sauf les timbres qui sont payés par les membres)
- Assurance Responsabilité Civile : 148,00 € (73 € en 2013 et 75 € en 2014)
- Participation aux obsèques de F6BST Alphonse : 20 €
- Courrier (enveloppes timbrées + timbres) : 8,75 €

Solde à ce jour : 656,92 € (dont caisse = 88,60 € et Banque = 568,32 €)

Les pièces comptables sont mises à disposition de l'assemblée par le trésorier.

Quitus de l'action du Président et du Trésorier pour la période :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 12

Le Président rappelle les circonstances de la convocation de cette assemblée générale extraordinaire.

La situation a déjà été décrite dans le texte de la convocation de cette réunion :

« Comme vous le savez, l'ED-REF93 est une association qui n'a plus beaucoup d'activité. Depuis novembre 2013, la transformation du REF-Union en association simple rend inutile cette association départementale. D'autant que les deux radio-clubs du 93 situés à Sevran et Neuilly sur Marne sont actifs et assurent la représentation du département.

Avec l'accord unanime du Conseil d'Administration du REF93 (mais avec un pincement au cœur vue l'énergie dépensée par nos prédécesseurs pour que le REF93 existe jusqu'aujourd'hui), le Président vous propose de statuer sur le sort de l'association en convoquant une Assemblée Générale Extraordinaire »

Un débat est ouvert pour savoir si l'association doit être purement et simplement dissoute ou si elle doit être « mise en sommeil » vis-à-vis du service des associations de la Préfecture. Cette deuxième solution permettrait à une nouvelle équipe de « réveiller » l'association sans obligation d'en créer une autre (avec les frais de publication au JO que cela implique). Lors de l'échange, Jean F6AOD nous fait un rappel historique de la création de l'association à laquelle il a participé il y a près de 40 ans. Une fois que tous les membres présents se sont exprimés, l'assemblée est unanime pour que le vote soit effectué à main levée.

Le Président procède au vote en posant la question suivante :

« Souhaitez-vous que l'association ED-REF93 soit dissoute ou mise en sommeil ? »

Les votes à main levée donnent le résultat suivant :

1^{ère} proposition : « l'association ED-REF93 doit être dissoute » : **11 voix**

2^{ème} proposition : « l'association ED-REF93 doit être mise en sommeil » : **1 voix**

3^{ème} proposition : « Ne se prononce pas » : **0 voix**

La première proposition (dissolution de l'association) est adoptée à la majorité des 2/3 des voix comme le prévoit l'article 16 de nos statuts.

En conséquence, les statuts de notre association nous imposent de désigner un ou plusieurs liquidateurs afin, notamment, de clôturer le compte bancaire et informer les services de la Préfecture et de la Mairie du Raincy qui nous a hébergé et soutenu pendant plus de 20 ans.

Jean Louis Siebert F1AGW et Jean Luc Fortin F6GPX, respectivement Trésorier et Président de l'association proposent leurs candidatures. Ces propositions sont soumises au vote.

Mise au Vote de la candidature de Jean Louis Siebert F1AGW en tant que liquidateur de l'association ED-REF93 :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 12

Mise au Vote de la candidature de Jean Luc Fortin F6GPX en tant que liquidateur de l'association ED-REF93 :

Contre : 0 Abstention : 1 Pour : 11

La principale question est définir ce que l'on doit faire de l'argent restant sur le compte. Plusieurs propositions sont avancées mais, après débat, l'assemblée décide qu'un petit cadeau sera fait à Yvette pour la remercier de l'énergie qu'elle a déployée pour continuer le rôle de QSL Manager que tenait son époux Gérard. Jean F6AOD se charge de la contacter pour sonder ce qui lui ferait plaisir. Une fois cette dernière dépense réglée, le solde du compte bancaire sera réparti à part égale entre les deux radio-clubs du département (Sevran et Neuilly sur Marne). Jean-Louis se charge de prendre rendez-vous auprès de la banque afin de procéder à la clôture du compte après ces opérations.

D'autre part, l'ED-REF93 était propriétaire de 5 balises servant à organiser des épreuves de radiogoniométrie sportive (ou « chasse aux renards ») ainsi que le matériel complémentaire nécessaire à l'organisation de telles épreuves (fanions, pinces de marquage, ...). Ce matériel est à la disposition de tous ceux qui souhaiteraient organiser une telle épreuve dans le département ou dans les environs. De plus, il reste

quelques coupes achetées en prévision de remises de prix. L'ensemble du matériel (balises, matériel et coupes) est entreposé chez Christian BERNARD F5GSJ.

Jean-Louis se propose de continuer à gérer le site internet. Le site reprendra son premier nom, <http://ref93.free.fr> qui est toujours disponible et qui s'intitulera « Les Radioamateurs du 93 ». Toutes les références à l'association « ED-REF93 » (page « Bureau exécutif... », bannière, logo, ...) seront retirées. Le « Diplôme du Département » sera délivré gratuitement au format PDF (par mail) à tous ceux qui en feront la demande (le règlement du diplôme sera modifié en conséquence).

Enfin, il est rappelé que l'indicatif d'appel F5KOR, attribué au REF93, a fait l'objet d'une demande de suspension auprès de l'ANFR en avril 2013 pour une durée maximum de 10 ans. Jean-Luc F6GPX conserve les archives du REF93 et notamment le courrier de l'ANFR qui permettra le rétablissement de cet indicatif si nécessaire.

Conformément à la demande du REF (association nationale), il y a lieu de désigner un Délégué Local pour servir de relais en l'absence d'association départementale. Les Délégués Locaux constituent des antennes avancées du REF sur le plan local. Pour être retenu par le CA du REF, le Délégué Local doit joindre à sa proposition de candidature un document libre issu d'associations de radioamateurs locales soutenant sa candidature. Jean-Luc Fortin F6GPX informe l'assemblée qu'il présentera sa candidature en tant que Délégué Local pour le département 93 et demande leur soutien à la présente assemblée et aux deux radio-clubs représentés.

Mise au Vote du soutien de la candidature de Jean Luc Fortin F6GPX en tant que Délégué Local du département 93 auprès du REF national :

Contre : 0

Abstention : 1

Pour : 11

De même, le REF (association nationale) demande à chaque Association Locale ou Délégué Local de désigner, pour chaque département, un QSL Manager. Jean-Luc FORTIN indique qu'il entend désigner Yvette KOCH pour cette fonction. Il se chargera de lui faire signer le document préparé par le REF national et le transmettra en même temps que sa proposition de candidature de Délégué Local pour le département.

L'ordre du jour ayant été épuisé, l'assemblée générale extraordinaire a pris fin à 12h15. Cette dernière réunion de l'association ED-REF93 est suivie du pot de l'amitié.

Fait à Neuilly sur Marne, le 25 avril 2015

Conformément au guide de la déclaration CERFA 13972 à établir pour une dissolution, le compte-rendu a été signé par tous les membres présents lors l'AGE du 25/04/15

Le Secrétaire,
Michel Basteni

Le Président,
Jean Luc Fortin

Le Trésorier,
Jean Louis Siebert

Maurice Ansquer, administrateur

Guy Couteau, administrateur

Maurice Guillien

Jean Révidon

Association ED REF93
65 Allée du jardin Anglais
93340 Le Raincy

Bilan financier année 2013/14

Recettes

Report année 2012	441.32€
Cotisations (8)	165.00€
Subvention Mairie	140.00€
Diplôme	10.00€

Total recettes 756.32€

Dépenses

Expédition QSL	20.00€
Assurance 2013	73.00€
Assurance 2014	75.00€
Décès F6BST	20.00€

Total dépense 188.00€

Total banque 568.32€

Espèces 88.60€

En caisse au 11/04/2015 656.92€



SOUS-PREFECTURE DU RAINCY

B.R.P.A.L
Section des Associations
Tél : 01 43 01 47 36

Le numéro W932003039
est à rappeler dans toute
correspondance

Récépissé de Déclaration de DISSOLUTION
de l'association n° W932003039

Ancienne référence
de l'association :
0932006347

Vu la loi du 1er Juillet 1901 relative au contrat d'association ;
Vu le décret du 16 Août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

LE SOUS-PREFET DU RAINCY

donne récépissé à **Monsieur le Président**
d'une déclaration en date du : **11 mai 2015**
faisant connaître la dissolution d'une association ayant pour titre :

'REF-UNION 93'

dont le siège social est situé : 72 allée des Jardins Anglais
93340 Le Raincy

Décision prise le : **25 avril 2015**

Pièces fournies : Procès-verbal

Le Raincy, le 13 mai 2015

L'Attaché Adjoint, Lahcène NIATI